

Motion du 26 février 2014 de M. Pascal Holenweg: «Ressusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité des transports publics (bis)».

(retirée par son auteur lors de la séance du 28 septembre 2015)

*PROJET DE MOTION**Exposé des motifs:*

1. S'agissant de la ligne de ceinture, cette motion complétera heureusement la position exprimée par le Conseil administratif dans sa réponse à la motion M-993 de Mmes Valiquer Grecuccio et Figurek et MM. Velasco, Buschbeck, Chevrolet, Fiumelli, Bertinat et Spuhler sur les réponses à donner aux préoccupations et demandes des habitants, s'agissant des transports publics. Le Conseil administratif, en effet, s'était prononcé pour, au minimum, et comme le suggère également le rapport Kaufmann, la remise en service «des deux lignes reliant respectivement Moillesullaz et Carouge à la Gare de Cornavin». Le Conseil administratif rappelait d'ailleurs fort judicieusement que les voies ferrées permettant de relier Carouge à Cornavin en site propre existent déjà.
2. On rappellera en outre que la ligne de ceinture fut la dernière ligne de tramway à être supprimée à Genève, en mai 1969 – elle eut droit à l'époque à un enterrement en bonne et due forme, avec marche funèbre et fanfare. Il s'agit aujourd'hui, 45 ans après, de la ressusciter.
3. S'agissant de la gratuité des transports publics, il s'agit de s'inspirer de l'exemple donné par la ville de Tallinn (comparable à Genève par sa taille). Accessoirement, il s'agit pour le Conseil municipal de manifester son souci de cohérence et son adhésion au principe du refus des privilèges et des prébendes: les conseillers municipaux, qui bénéficient pour eux-mêmes de la gratuité des TPG, ne sauraient la refuser aux autres.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre toute initiative et à faire toute proposition utile, y compris de cofinancement, pour rétablir une ligne de «petite ceinture» de transports publics sur un parcours circulaire desservant au moins, en tramway, quel qu'en soit le mode de traction, et dans les deux sens, les arrêts de Rive, Cornavin, Bel-Air et Plainpalais;
- entreprendre toutes démarches et prendre toutes initiatives utiles pour l'instauration de la gratuité des transports publics sur tout le territoire de la Ville de Genève.